

Présents : 9

Absents ou Excusés : 0

La séance est ouverte à 18 h 30. Le secrétaire de séance désigné est M. Nicolas CHAVANNE.

1) Arrêt du PLU

M. ROCHET du bureau d'études M.T. Projets présente et commente l'ensemble des documents constituant le Plan Local d'Urbanisme de Belrain.

Un débat s'ensuit :

M. Guy FOURNIER exprime d'emblée son opposition au PLU : il pense qu'il ne faut pas respecter toutes les lois d'urbanisme, que l'application des lois diffère selon les communes, que la zone de lotissement choisie est une aberration au niveau de la situation géographique et de l'exposition . Il informe qu'il est totalement opposé à l'emplacement réservé N° 2 (terrain appartenant à son épouse).

M. Pascal GERVAISE ne voit pas la nécessité d'un PLU pour la commune. Il estime que les membres de la Commission PLU n'ont pas su faire valoir les intérêts de la commune auprès du représentant de la DDT.

M. Sébastien CHARUEL n'est pas d'accord avec le zonage du terrain lui appartenant, situé devant son hangar, au cœur du village.

M. Aymeric DUPUIS s'oppose également au PLU.

M. Alain CHAVANNE estime, quant à lui, que chaque propriétaire doit être libre de faire ce qu'il souhaite.

MM. CHAVANNE Nicolas, GONDOUIN Patrick et TOUPET Pascal font valoir que - bien que peut être imparfait - ce PLU est un point de départ pour le développement de la commune. La quasi totalité de la commission a travaillé avec assiduité sur ce projet et a réussi à obtenir un assouplissement des conditions initiales, auprès de Mme BOCQUILLON, DDT. En effet, ce PLU prévoit davantage de constructions que le Règlement national d'urbanisme ne l'autorise, ce qui est évidemment favorable au village.

Quant à l'implantation de la future zone à urbaniser, il n'y avait guère de choix au regard des contraintes obligatoires pour les constructions nouvelles, de la présence des trois fermes et enfin de la configuration géographiques du territoire.

Ils rappellent que l'enquête publique permettra à chacun des habitants du village d'émettre leur avis et de proposer des amendements au projet actuel.

Ils regrettent toutefois les délais trop courts imposés par la nouvelle réglementation qui n'ont pas permis de présenter plus tôt le projet à l'aval du Conseil Municipal.

Néanmoins, ils sont convaincus que l'ensemble de ce PLU est cohérent et que ce dispositif devrait générer un nouveau dynamisme au village. Ils rappellent enfin qu'en vertu de la législation en vigueur, c'est la dernière chance pour le village d'avoir un PLU le plus adapté possible à ses attentes ; désormais les prochains PLU seront intercommunaux.

M. GERVAISE Pascal demande le vote à bulletin secret.

Avis favorables : 4 Avis défavorables : 5

2) Syndicat d'électrification

M . CHAVANNE Nicolas, retenu par d'autres engagements, quitte la séance.

3) Service emploi

4) Organisation des élections

5) Le Maire signale

la fin du terrassement de la place « Au dessus des Ailes » ;

Un problème de chute de pierres au mur nord de l'église

Le bris d'une vitre de la cabine téléphonique

Le curage du fossé de la CD 121 coté sortie Pierrefitte, demandé au Conseil général, a été réalisé.